



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis CAMPUS RIMBAUD – 10 rue Camille Moke – CS 20012 à LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par Madame Pascale BRENIER MARIE en sa qualité de Cheffe du Département Gestion et Optimisation Immobilière de la Direction Immobilière Ile de France de SNCF Immobilier agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

La Société à responsabilité limitée ELECTRO METAL SUD (EMS), immatriculée au registre du commerce de Créteil sous le n° 419 102 165, dont le siège est situé 92, rue de Seine à Vitry-sur-Seine (94400)

3. Bien occupé :

Un terrain non bâti d'une superficie totale de 4 407 m² sis rue Pasteur Prolongée à Vitry-sur-Seine (94400).

Le Bien est repris au cadastre de la commune de Vitry-sur-Seine sous le n° 182 de la section 0H.

Le Bien est situé sur le lot 009, de l'UT 005321K, le long de la ligne 570 000 au niveau du PK 5+60.

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
. Le titre est délivré :	
a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	
a) Géographiques	X
b) Physiques	
c) Techniques	
d) Fonctionnelles	X
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

4.2. En fait

La société Electro Métal Sud (l'OCCUPANT), filiale du Groupe Vessière, a sollicité la SNCF pour occuper un terrain appartenant à SNCF Réseau à Vitry-sur-Seine.

D'un point de vue géographique, le BIEN est enclavé entre deux terrains propriété de la société Electro Métal Sud. Par suite, le BIEN ne peut être utilisé que par la société Electro Métal Sud La rue Pasteur Prolongée, permettant d'accéder au bien, est une voirie réservée à l'usage de la SNCF.

Ainsi les caractéristiques particulières de la dépendance notamment géographiques justifient l'exemption totale au regard de l'activité économique projetée.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Madame Carol-Anne MOERKERKE /
Courriel : camoerkerke@nexity.fr

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées suivantes NEXITY PROPERTY MANAGEMENT- 10 rue Marc Bloch- 92110 Clichy-la Garenne, Mme Carol-Anne MOERKERKE/ Courriel : camoerkerke@nexity.fr. La consultation se fera uniquement sur place.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr